

Demande d'autorisation

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSON

Madame le Maire, MR DENIS GUILLET

Je soussigné(e), (1)

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boisson

Catégorie de licence : 3ème cat.

Emplacement (2) : COLLECTIF BIO

PARKING MOLLINET

39600 ARBOIS

à partir du **27/09/2024** au **27/09/2024** entre 17:00 h. et 23:00 h.

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 09/09/2024

Signature

Arrêté du Maire

N° de l'arrêté

SB-24-287

Je soussigné, Madame Valérie DEPIERRE, Maire de la commune de ARBOIS

Vu la demande ci-dessus;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique;

Vu, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé,

ARRETE :

M. (1) MR DENIS GUILLET

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boisson en licence catégorie : 3ème cat.

Emplacement (2) : COLLECTIF BIO

PARKING MOLLINET

39600 ARBOIS

à partir du **27/09/2024** à 17:00 au **27/09/2024** à 23:00

à l'occasion de (3) MARCHE BIO

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boisson

Fait à ARBOIS

le 09/09/2024

Madame le Maire,
Valérie DEPIERRE

(1) Nom, Prénoms, Profession Adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.